

> Pour tout renseignement

05 49 32 56 29

Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00 - le
vendredi de 08h30 à 17h00
atlantique@smacl.fr

MADAME LE MAIRE
COMMUNE DE AUSSAC VADALLE
MAIRIE
16560 AUSSAC VADALLE

Attestation d'assurance Attestation Responsabilité

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

> Assuré : 001602/R - COMMUNE DE AUSSAC VADALLE MAIRIE 16560 AUSSAC VADALLE

Au titre du contrat Pacte RC N° 3010-0001, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires des **responsabilités encourues par l'assuré** en raison même de son existence, des activités qui sont les siennes et des attributions qui lui sont dévolues par les textes en vigueur.

Pour les collectivités concernées, les garanties du présent contrat sont accordées du fait de :

- l'organisation d'activités par les **centres aérés, centres de loisirs et centres de vacances**,
- l'organisation des **temps d'activités périscolaires**,
- l'occupation de **locaux occasionnels d'activité**. À ce titre, sont garantis le recours des propriétaires, des voisins et des tiers du fait de l'occupation des locaux utilisés temporairement par l'Assuré. Cette garantie s'entend pour les seuls dommages d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glaces.

> Montant des garanties : selon dispositions contractuelles

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Niort, le 16 décembre 2020
Pour SMACL Assurances,



Grégory GIRAUD
Directeur Marchés